



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La V A E

Validation des Acquis de l'Expérience

DRAAF Nouvelle-Aquitaine / SRFD / FPCA-VAE



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Correspondante régionale VAE
pour les certifications relevant du ministère chargé de
l'agriculture en région Nouvelle-Aquitaine:**

Sabrina COTTEREAU

07 61 64 46 06

na-vae@educagri.fr

DRAAF Nouvelle-Aquitaine
SRFD site de Poitiers
15, rue Arthur Ranc
86020 POITIERS

La Validation des Acquis de l'Expérience...

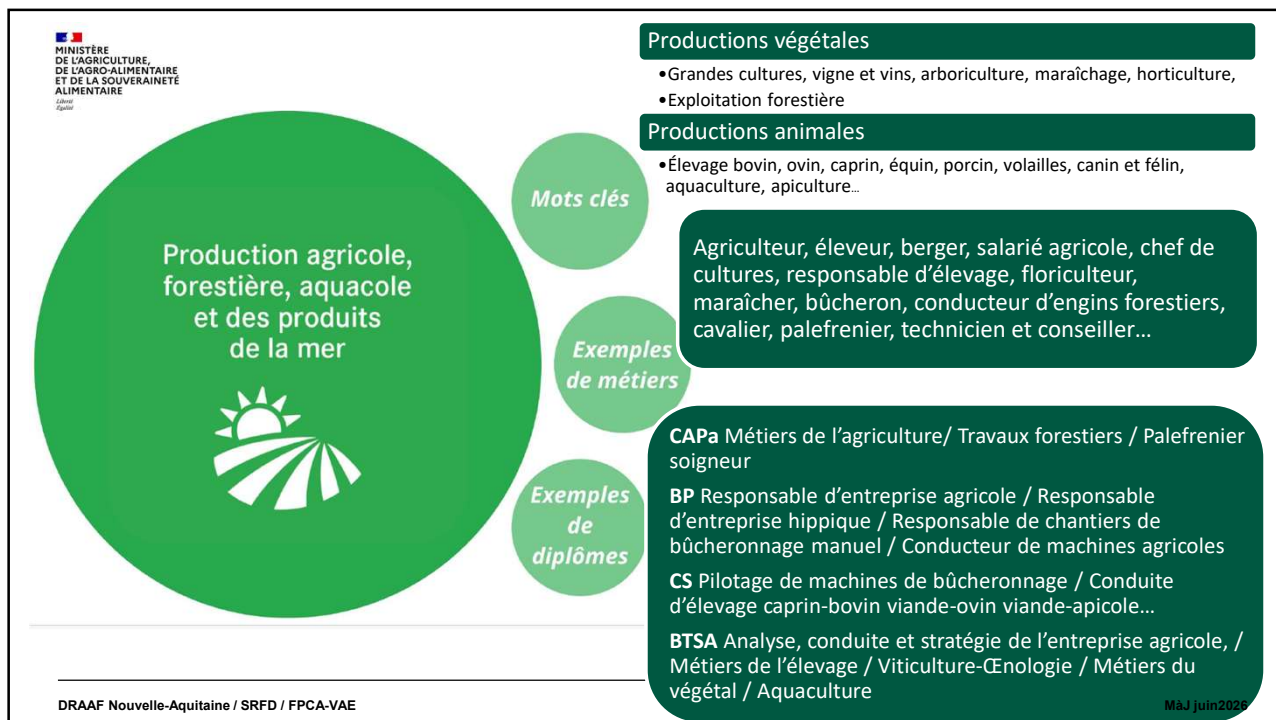
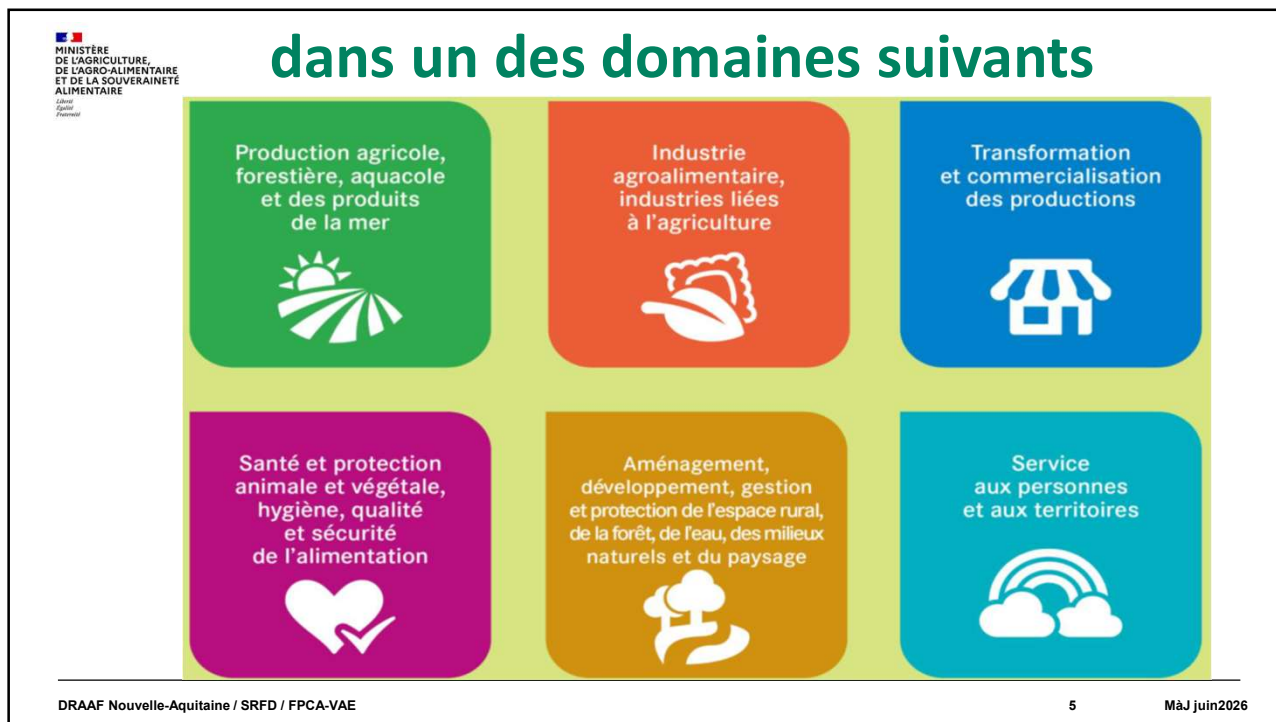
- Pour une reconnaissance personnelle : valoriser des expériences socioprofessionnelles et faire reconnaître ses compétences
- Pour une reconnaissance/évolution professionnelle : évoluer dans l'entreprise, assurer un niveau de certification pour faciliter une embauche (situation de reconversion...)
- Pour un projet d'installation ou de reprise (capacité professionnelle agricole)

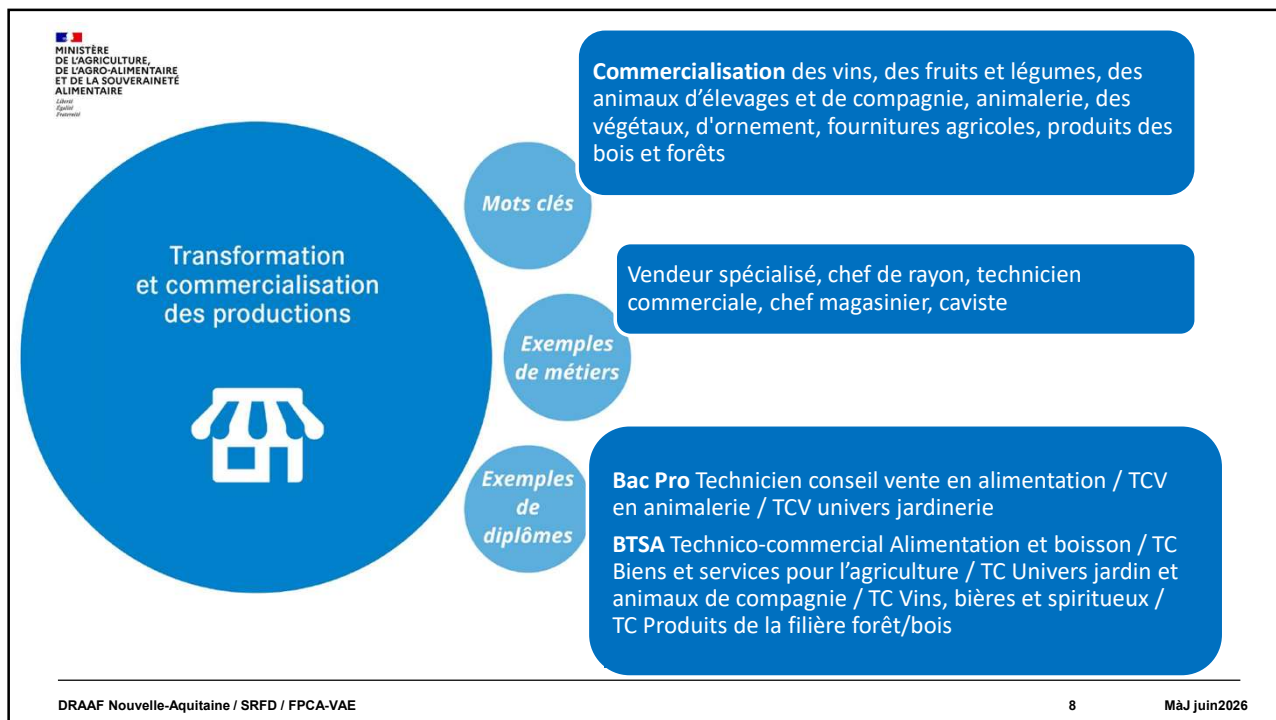
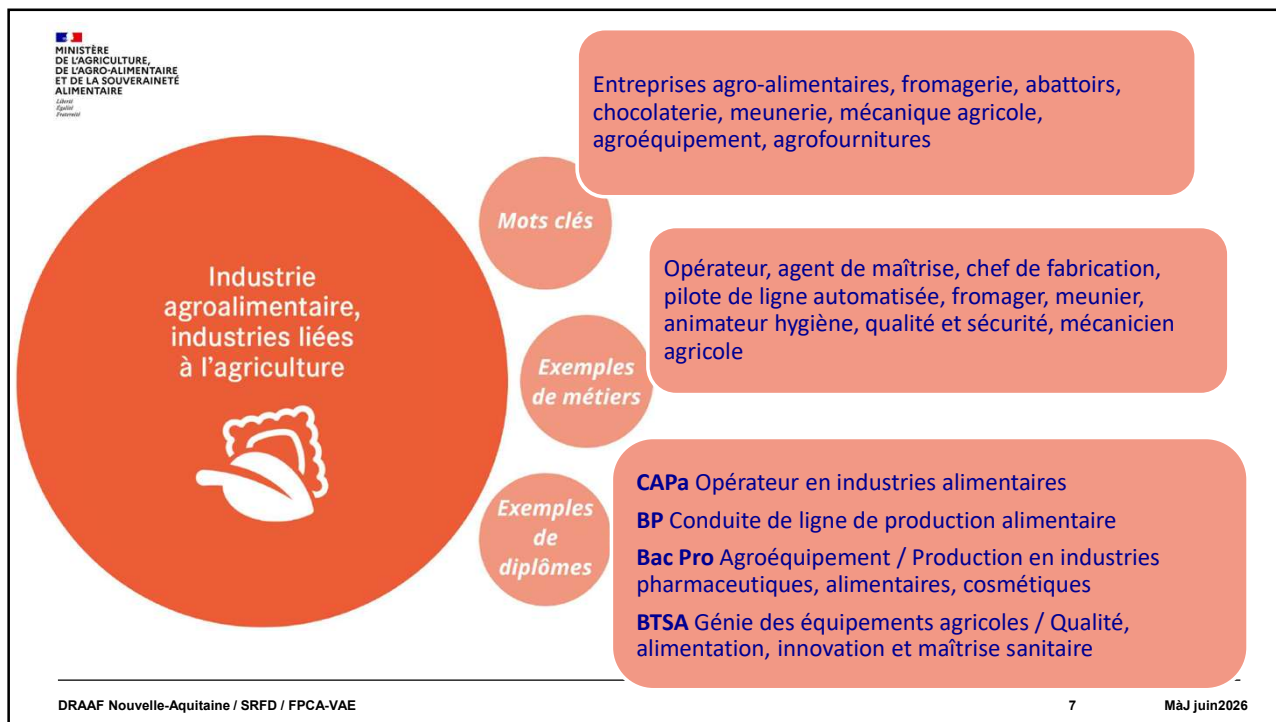
visant l'obtention d'une certification du Ministère chargé de l'agriculture...

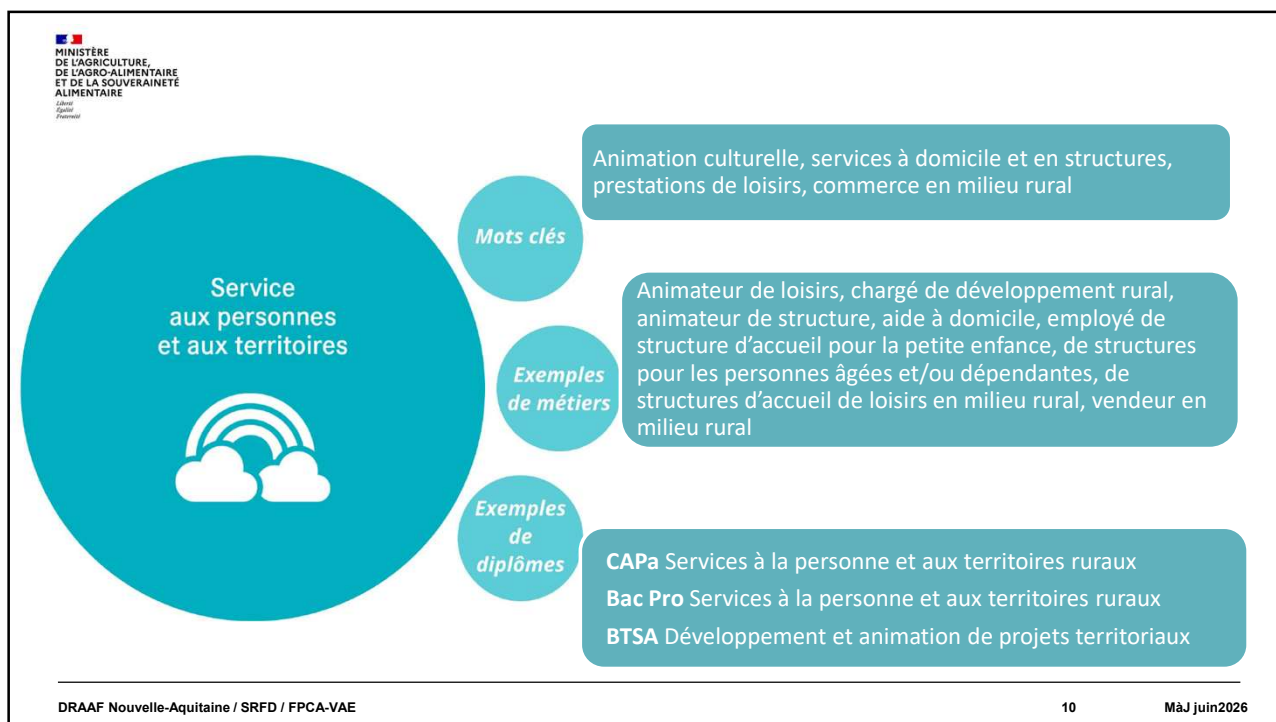
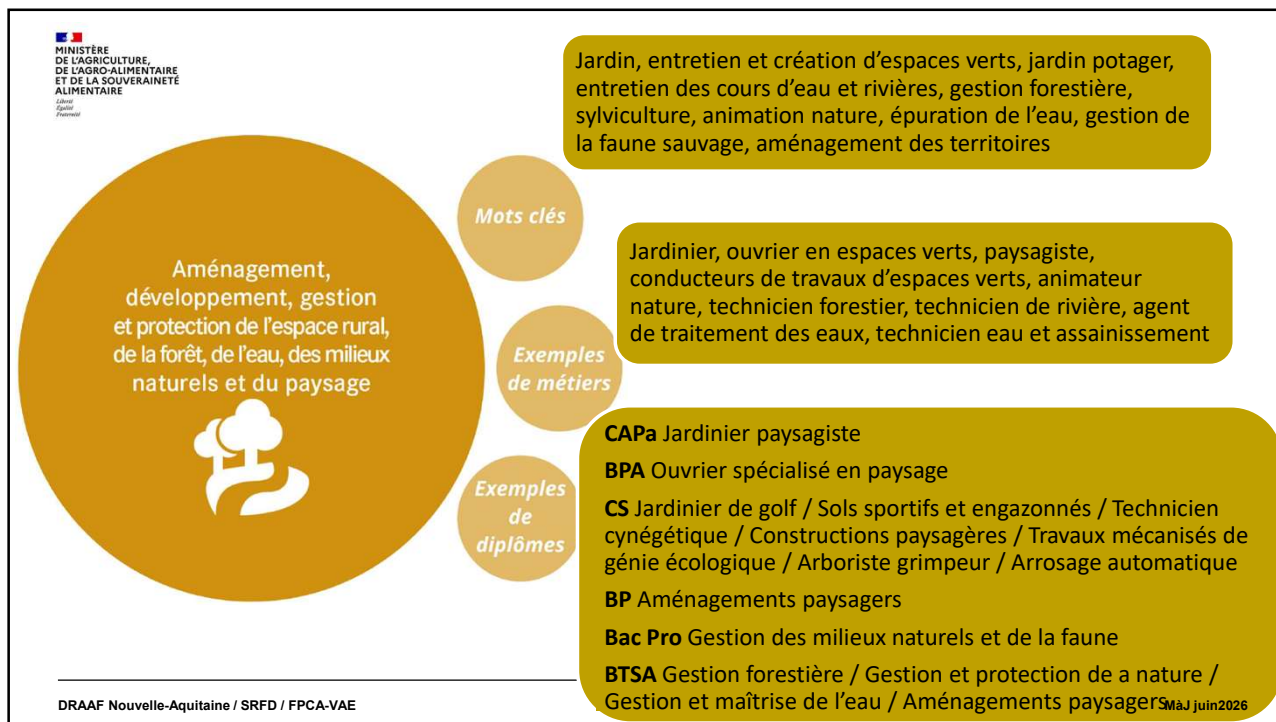
Diplômes ou Certificats de spécialisation

du niveau 3 au niveau 5

CAPa, BPA, BP, Bac Pro, BTSA...







Certifications de niveau 3	Option / Spécialité	
CAPa Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole	Jardinier Paysagiste	
	Lad-cavalier d'entraînement	Maréchal-ferrant
	Métiers de l'agriculture -Support Productions animales (Ruminants, Porcs ou Aviculture) ou Productions végétales (Arboriculture – Viticulture – Horticulture – Grandes cultures)	
	Opérateur en industries agroalimentaires	Palefrenier soigneur
	Services aux personnes et vente en espace rural	Travaux forestiers
BPA Brevet Professionnel Agricole	Bûcheron	Conducteur d'engins forestiers
	Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères	Ouvrier maraîcher
	Ouvrier spécialisé du paysage	Ouvrier viticole
CS Certificats de Spécialisation	Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés	Restauration collective

Certifications de niveau 4	Option / Spécialité	
BP Brevet Professionnel	Aménagements paysagers	Conducteur de ligne de production alimentaire
	Conducteur de machines agricoles	Éducateur canin
	Responsable d'entreprise agricole	Responsable d'entreprise hippique
	Responsable de productions légumières, fruitières florales et de pépinières	
	Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage	
	Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture	
Bac Pro Baccalauréat Professionnel	Agroéquipement	Conduite de productions aquacoles
	Aménagements paysagers	Conduite de productions horticoles
	Conduite et gestion de l'entreprise agricole	Conduite et gestion de l'entreprise hippique
	Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole	Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
	Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin et félin	
	Forêt	Gestion des milieux naturels et de la faune
	Services aux personnes et animation dans les territoires	Laboratoire contrôle qualité
	Production en industries pharmaceutiques, alimentaires, cosmétiques	
	Technicien Conseil Vente en Alimentation	Technicien Conseil Vente en Animalerie
	Technicien Conseil Vente univers jardinerie	Technicien en expérimentation animale

Certifications de niveau 4	Option / Spécialité	
CS Certificats de Spécialisation	Apiculture	Arboriste grimpeur
	Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs	Collecte de grains et distribution d'agrofournitures
	Commercialisation du bétail	Conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales
	Conduite de productions en arboriculture fruitière	Conduite de productions maraîchères
	Conduite d'un élevage bovin lait	Conduite d'un élevage bovin viande
	Conduite d'un élevage caprin	Conduite d'un élevage de production avicole
	Conduite d'un élevage ovin lait	Conduite d'un élevage ovin viande
	Conduite d'un élevage porcin	Constructions paysagères
	Éducation et travail des jeunes équidés	Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité
	Pilote de machines de bûcheronnage	Responsable d'une unité de méthanisation agricole
	Sols sportifs et engazonnés	Techniques cynégétiques
	Traction équine et conduite d'attelages	Travaux mécanisés de génie écologique

Certifications de niveau 5	Option / Spécialité	
BTSA Brevet de Technicien Supérieur Agricole	Agronomie et cultures durables	Aménagements Paysagers
	Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales	Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole - ACS'Agri
	Aquaculture	Développement, animation de projets territoriaux
	Génie des équipements agricoles	Gestion et maîtrise de l'eau
	Gestion forestière	Gestion et protection de la nature
	Métiers de l'élevage : développement, production, conseil (Productions animales)	Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement (Production horticole)
	Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (Sciences et technologies des aliments)	Technico-commercial
	Viticulture-Œnologie	
CS Certificats de Spécialisation	Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles	



Spécificités de la VAE au MAASA

Une gratuité préservée pour les candidats : **Pas de frais de jury**

**AAP des
EPLEFPA**

**Une professionnalisation des Architectes
Accompagnateurs de Parcours**

issus des établissements publics de l'enseignement agricole

Au niveau national: formation de 7 jours pour les nouveaux AAP et formation de 4 jours pour les AAP expérimentés

Une professionnalisation des AAP **suivie au niveau régional**

-Observation d'au moins 2 jurys la 1^{ère} année (puis sur demande)

ou participation en tant que membre de jury

-Tuilage avec un AAP sur au moins 1 dossier

-Participation aux réunions d'informations et échanges de pratiques

-Connaissance des référentiels et de la **méthodologie de l'accompagnement** (techniques d'explicitation....)

-Veille sur les rénovations des certifications

-Une **individualisation des parcours d'accompagnement** : sur le volume d'heures et sur les besoins des candidats: identifications de besoins de formations complémentaires = **pratique confortée de la VAE hybride**



Ressource : Site Chlorofil

**Accès à l'offre certificative et aux Référentiels des diplômes/
certificats :**

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire>

Accès aux informations sur la VAE

<https://chlorofil.fr/vae>

La VAE « boostée »

Un **dispositif en augmentation** sur l'ensemble du territoire

Un **visibilité accrue de la démarche via la plateforme France VAE**

= guichet unique ; toute recherche amène le candidat sur la plateforme, peu importe le certificateur.

Un **moyenne de 90 demandes instruites** en Nouvelle Aquitaine entre 2022 et 2025;

Au 18 juin 2026, déjà 71 demandes instruites et 13 en attente

Des chiffres en Nouvelle-Aquitaine

		Détail	2024	Détail	2025	Détail	Au 18/06/2026	
Candidats résidant en Nouvelle- Aquitaine	Dossiers de recevabilité instruits		89		97		71	
	Dossiers recevables	BP	51	87	47	90	41	60
		<i>Dont BPREA</i>	26		32		28	
		CAPa	10		13		0	
		BPA	2		3		0	
		BTSA	14		18		13	
		Bac Pro	6		3		4	
		CS	4		6		2	
	Dont Accompagnement connu			57		69		50
	Dossiers non recevables			1		1		1
	Dossiers en cours d'instruction (demandes de complétude sur les justificatifs à fournir)	BP	1	1	2	6	4	10
		CAPa	0		2		1	
		BPA	0		0		1	
		BTSA	0		2		2	
Bac Pro		0	0		0			
Ou ABANDON DE DEMARCHE			1 %		6 %		14 %	
	CS	0		0		0		

Focus sur les certifications demandées en Nouvelle-Aquitaine

De nouvelles certifications sollicitées par de nouvelles dynamiques :

La filière Forêts : un démarrage en 2025 de la VAE sur cette filière via une action de **VAE inversée** sur le territoire de la Corrèze: BPA Conduite d'engins forestiers, BPA Bûcheron, CS Pilotage de machines de bûcheronnage...

De nouvelles certifications mises en avant par FranceVAE :

La filière hippique : BP Responsable d'entreprise hippique, CAPa Maréchal ferrant, CS Education et travail des jeunes équidés, CAPa Palefrenier soigneur

La filière **éducation canine** : BP Educateur canin

La **filière Services** au niveau 5 : le BTSA DATR Développement et animation des Territoires ruraux

Le diplôme le plus visé reste le BP REA : plus d'1/3 des demandes; pour un public qui souhaite s'installer ou reprendre une exploitation

C'est le 1^{er} diplôme recherché pour disposer de la CPA: Capacité professionnelle agricole

Quelques données

Départements les plus représentés parmi les candidats : 33 et 64

1/3 de femmes et 2/3 d'hommes en VAE

Âge moyen des candidats : **35 ans** en 2025

% de demandeurs d'emploi : 17% en 2025

Les résultats en Nouvelle-Aquitaine et les tendances du 1^{er} trimestre 2026

Un taux de réussite au diplôme de 79% en 2025

(75 % en 2024 ; 71% en 2023)

Une tendance à la baisse sur le 1^{er} semestre 2026 : 57% de diplômés

Une augmentation des décisions de validation partielle est en effet constatée sur des profils recevables mais dont les expériences ne révèlent pas tous les attendus du diplôme...

(30% validation partielle début 2026 ; 9% en 2025 ; 14% en 2024)

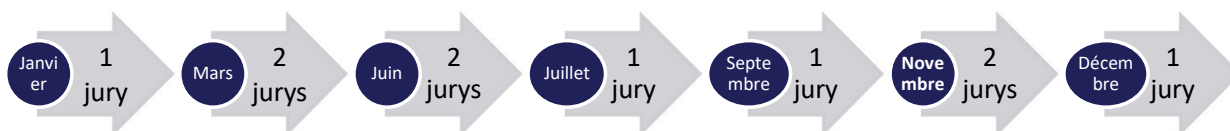
		Détail	2024	Détail	2025	Détail	Au 18/06/2026	
Candidats résidant en Nouvelle- Aquitaine	Candidats de Nouvelle-Aquitaine passés en entretien		72		59		39	
	Nb jurys organisés par DRAAF N-A	16		17		10		
	par les Jurys organisés par la DRAAF NA		57		53		37	
	Validation totale	Niv 3 (V)	11		3		3	
		Niv 4 (V)	30	43	38	42	18	21
		BTSA VO	2		1		0	
				75 %		79 %		57 %
	Validation partielle	Niv 3 (V)	1		1		1	
		Niv 4 (V)	5	8	3	5	10	11
		BTSA VO	2		1		0	
				14 %		9 %		30 %
	Aucune validation	Niv 3 (V)	1		0		0	
Niv 4 (V)		4	6	6	6	4	5	
BTSA VO		1		0		1		
			11 %		11 %		14 %	
par les Jurys organisés par d'autres DRAAF			15		6		2	
Validation totale			8	53 %	5	83 %	1	50 %
Validation partielle			7	47 %	1	17 %	1	50 %
Aucune validation			0	0 %	0	0 %	0	0 %



L'organisation des jurys en N-A

Des jurys VAE organisés tout au long de l'année

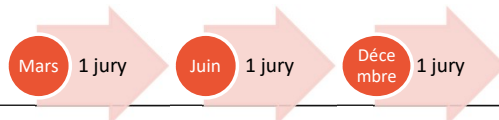
Pour les filières en BP, BPA, CAPa et CS :



Pour les filières en Bac Pro



Pour le BTSA VO



**Jury composé d'1 président(e), de 2 formateurs/enseignants
(1 à compétence technique et 1 à compétence générale),
et d'au minimum 1 professionnel de la filière.**

Pour les BP, BPA, CS, CAPa, le président est un fonctionnaire de catégorie A...

Pour le Bac Pro, le président est un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur.

Pour le BTSA, le président est un membre du CGAEER, nommé par le ministre.

Les jurys sont souvent **organisées en commissions** selon les certifications visées.
exemple: 1 jury avec 3 commissions : Filière Aménagement paysagers, Filière restauration collective,
et Filière productions animales

Avant le jury : Dossier transmis à chaque membre de jury

= Lecture analytique du dossier à partir d'une grille pour se positionner et pointer les doutes éventuels.

Avoir un 1^{er} avis à partir du dossier et préparer des points à échanger.

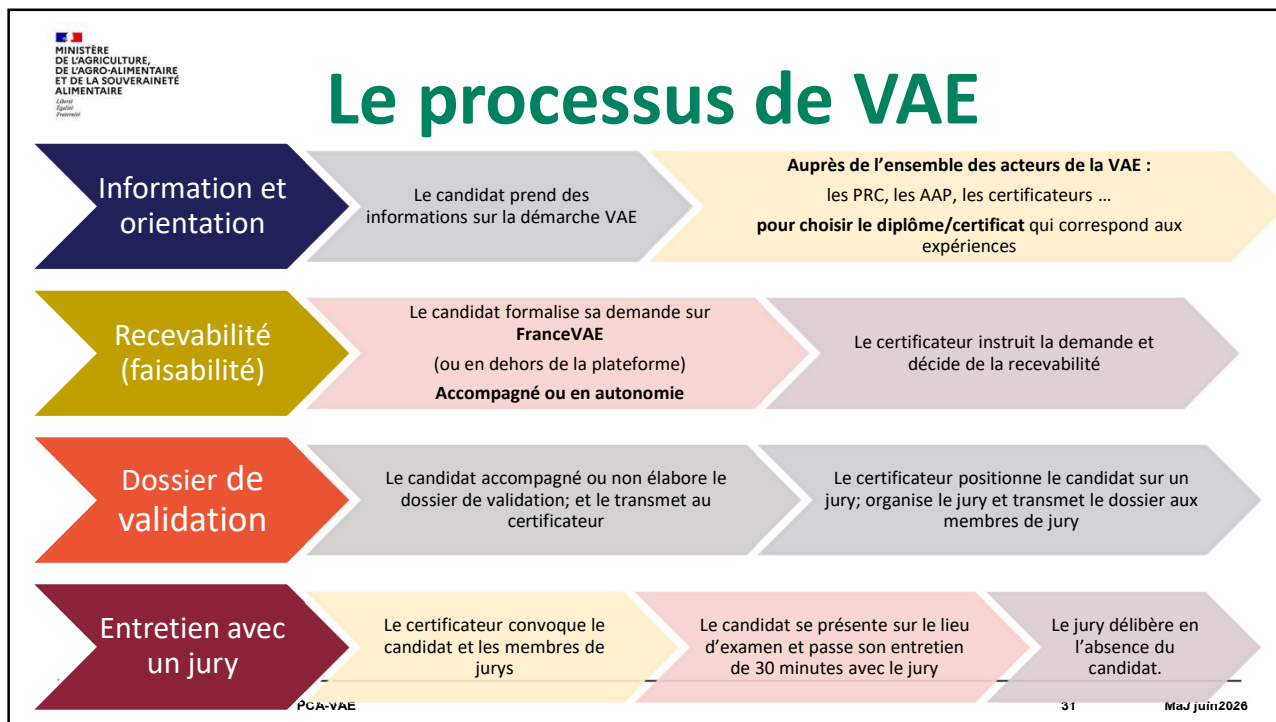
Le jour du jury :

- 20 minutes de préparation de l'entretien : répartition des interventions et des questionnements à poser en faisant référence au dossier pour lever les doutes, conforter les positions (« en page 5, vous indiquez que vous... »)

-30 minutes d'entretien avec le candidat

-15 à 20 minutes de délibération

(ou plus pour l'écriture des préconisations en cas de validation partielle)



Dématérialisation de la demande de recevabilité via la PLATEFORME FRANCE VAE

Compléter ma candidature

Pour le candidat :

- Création d'un compte (et son activation)
- Choix de la certification
- Choix de réaliser en autonomie ou avec accompagnement
- Objectifs
- Expériences
- Choix de l'AAP

DRAAF Nouvelle-Aquitaine / SRFD / FPCA-VAE 32 **MàJ juin2026**

Procédure hors FranceVAE

Pour certaines certifications en période de rénovation

exemple : le BTSA Productions animales (PA) est rénové et s'intitule désormais BTSA Métiers de l'élevage (ME) : la dernière session d'examens pour le BTSA PA est en 2026; le 1^{er} jury pour le BTSA ME pourra se tenir en 2027; 1 candidat peut alors choisir de s'inscrire sur le PA pour passer en 2026 sur un jury; mais le BTSA PA n'est pas sur la plateforme

Et pour les fonctionnaires

Envoi par mail de la demande de faisabilité (modèle en autonomie)
sur na-vae@educagri.fr

Accompagnée de la pièce d'identité et tout autre document
que le candidat souhaite transmettre...

En autonomie

Le candidat réalise seul l'ensemble des étapes;

la demande de faisabilité est identique pour toutes les certifications:
le candidat doit intégrer les blocs de compétences pour exposer
ses activités.

Très souvent les candidats en autonomie ne précisent pas leurs
activités; une demande de complément est alors sollicitée...

Avec accompagnement

Soutien méthodologique tout au long de la démarche VAE,
par des organismes référencés sur la plateforme FranceVAE.

Positionnement du candidat : vérifier la correspondance avec le
diplôme visé,
Proposition d'un parcours,
Complétude de la demande de faisabilité (dossier pré-rempli),
Accompagnement sur le dossier de validation (explicitation),
Préparation de l'entretien avec le jury
Entretien post-jury.

La demande d'aménagements d'épreuves

Le candidat en situation de handicap peut bénéficier d'aménagement d'épreuves.
Un formulaire spécifique est à compléter (procédure complète).
L'aménagement ne pourra concerner que l'épreuve: à savoir **l'entretien oral**
(tiers-temps, accessibilité des locaux...)
Le formulaire est à demander au moment de la faisabilité.

**À noter : les pratiques existantes par les jurys en cours d'entretien sans
notification d'aménagements :**

- reformulation des questions si nécessaire,
- adaptation de la durée de l'entretien avec l'accord du candidat (consignation
au procès verbal),
- suspension de l'entretien en cas de pause jugée nécessaire par le président et
avec l'accord du candidat (consignation au procès verbal).

La recevabilité

Étude de la recevabilité : délai de 2 mois
– *délai moyen de 3 semaines*

Vérification des expériences par rapport au référentiel professionnel: les activités permettent de couvrir les attendus professionnels de la certification visée (/situations professionnelles significatives)

Production d'une analyse des écarts entre les activités déclarées et le référentiel de compétences du diplôme/certificat visé

Décision de recevabilité:

Elle confirme **l'inscription au diplôme/certificat** par la voie de la VAE.

Un numéro d'enregistrement est notifié.

Au verso du document :
l'analyse des écarts,
les modalités de dépôt du dossier
de validation et l'indication des
prochaines dates de jury

Résultat de l'analyse des écarts entre les activités déclarées par le/la candidat(e) et le référentiel professionnel du «Diplôme»

Pour comprendre cette analyse, vous pouvez vous référer au référentiel du diplôme téléchargeable via le portail [chiorofit](https://chiorofit.fr/diplomes/secondaire) (<https://chiorofit.fr/diplomes/secondaire>).

Cette analyse se base sur les déclarations qui ont été faites. Elle ne préjuge pas des compétences déployées dans les activités déclarées, que seul le jury est en mesure d'apprécier. Cette analyse peut éventuellement révéler des écarts qu'une formation complémentaire pourrait combler.

L'analyse se base sur le repérage des emplois et secteurs professionnels en lien avec les activités visées par la certification et sur le tableau des situations professionnelles significatives de la compétence, extraits du référentiel du diplôme.

L'analyse des écarts indiquée ne saurait prévaloir sur la décision du jury, cette analyse est indicative.

Après analyse de votre demande,
il semble que les emplois que vous avez attestés correspondent à l'un ou aux métiers ci-dessus :
il semble que vous n'avez pas déclaré d'activités sur les champs de compétence suivants : - sans objet
il semble que vous avez déclaré des activités sans couvrir l'ensemble des situations sur le champ de compétences suivant : - sans objet
Situations non couvertes dans ce champ de compétences : - sans objet
Recommandations éventuelles :

La mention «sans objet» signifie que les éléments du référentiel d'activités semblent couverts par les activités déclarées.

Décision de recevabilité-verso : Phase d'élaboration du dossier

Vous entrez dans la phase d'élaboration du dossier de validation VAE :

TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER DE VALIDATION : Le dossier de Validation ainsi que son guide sont téléchargeables sur le site diplôme/certificat pour élaborer votre dossier ; à télécharger sur le site : <https://chlorofil.fr/vae/> - item : «Informations et documents en accès restreint» :

Nom d'utilisateur : **cqfdvae**

Mot de passe : **27052011**

Le dossier de Validation comprend trois parties :

- ❖ Dans la **1ère partie bibliographique**, vous présenterez et mettrez en valeur les éléments caractéristiques de vos expériences professionnelles, sociales, personnelles, en lien avec le diplôme que vous visez.
- ❖ Dans la **2ème partie**, vous décrirez de façon plus précise les activités extraites des expériences professionnelle, sociales ou personnelles que vous aurez choisis ; ainsi que des expériences de formation en lien avec vos pratiques professionnelles. Chaque activité doit être déclinée en 4 séquences.
- ❖ Dans la **3ème partie**, vous insérerez les documents (pièces justificatives) qui étayeront la description de votre expérience.

RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME/CERTIFICAT : il vous est fortement conseillé de vous procurer le **référentiel professionnel** et de certification du diplôme/certificat pour élaborer votre dossier ; à télécharger sur le site :

<https://chlorofil.fr/diplomes/seconaire>

ACCOMPAGNEMENT : il vous est possible d'être **accompagné** dans votre démarche. L'accompagnement, **qui est facultatif**, peut-être assuré par un des accompagnateurs référencés par la Direction régionale (cf document joint).

Décision de recevabilité-verso : modalités de dépôt du dossier et périodes de jurys

Modalités d'envoi du dossier de validation et des périodes de jurys :

Une fois votre dossier finalisé ; il est à retourner,

- EN VERSION PAPIER correctement paginé en **5 exemplaires** à l'adresse rappelée en bas de page,
- et** -EN VERSION NUMERIQUE, au format Pdf sur votre compte FranceVAE ;

au plus tard le 10 janvier 2026 pour un **entretien avec le jury début mars 2026** ;

au plus tard le 10 avril 2026 pour un **entretien avec le jury début juin 2026**

Des jurys sont ainsi régulièrement réunis tout au long de l'année et leurs modalités sont précisées au fur et à mesure des besoins.

-ces informations sont à vérifier auprès de l'accompagnateur et/ou de la correspondante régionale VAE



Le dossier de validation

« Accès candidat sur Chlorofil » <https://chlorofil.fr/vae>

Accueil > Diplômes et ressources pour l'enseignement > Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)



Infos et docs "Candidats" (Accès restreint) >

SPECIMEN - Dossier de validation (PDF, 540 Ko)

Le dossier de validation est le dossier à compléter par tout candidat en démarche VAE. Ce dossier est ensuite transmis au jury dans le cadre du premier entretien de la démarche VAE.

Dossier de validation (DOCX, 1 Mo)
(Formulaire remplissable)

Ce dossier de validation vous est proposé en plusieurs formats :

Dossier de validation (DOC, 1 Mo)
(Formulaire remplissable)

- un spécimen au format PDF à titre d'exemple ;
- différents fichiers aux formats DOCX, DOC et ODT dans lesquels seules les parties à renseigner sont modifiables afin que le candidat puisse y insérer les informations relatives à son identité, ses parcours (scolaire et professionnel) et ses expériences professionnelles. Il revient au candidat de choisir le format qui est adapté à son environnement numérique.

Dossier de validation (ODT, 950 Ko)
(Formulaire remplissable)

Nouvelle ergonomie du dossier de validation depuis 2026

Un guide

Guide pour la constitution du dossier de validation (PDF, 1 Mo) -2016



Validation des acquis de l'expérience

Dossier de validation

Partie à compléter par le candidat

Nom - Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Titre du diplôme : Choisissez un élément.

Option : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Spécialité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt du dossier : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

DRAAF/SRFD de : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° de dossier : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

<https://chlorofil.fr/diplomes/validation-acquis-experience/ressources/formulaires-et-dossiers-vae>

Partie 1 : Éléments biographiques et choix des activités

- * le parcours
- * les expériences en rapport avec la certification
- * les formations en rapport avec la certification
- * les choix d'activités significatives dans les domaines professionnel, social ou personnel

Partie 2 : Analyse des activités de l'expérience

2-1. Activités de l'expérience professionnelle, sociale, personnelle

Présentation de chaque activité significative en 4 séquences:

- * Séquence 1 : l'activité au sein de la structure
- * Séquence 2 : l'analyse de l'activité
- * Séquence 3 : les ressources pour conduire l'activité
- * Séquence 4 : les évolutions vécues dans l'activité

2-2. Expériences de formation

Description de la formation

Lien entre la formation et les pratiques professionnelles

Partie 3 : Pièces justificatives

Liste des pièces justificatives fournies en annexe du dossier

Si le dossier n'est pas déposé dans l'année, **nécessité de reprendre contact avec la DRAAF** afin de vérifier que les conditions de délivrance du diplôme n'ont pas été modifiées (rénovation....).

Dossier papier en 5 exemplaires
DRAAF Nouvelle-Aquitaine-SRFD Site de Poitiers
Sabrina COTTEREAU
15, rue Arthur Ranc 86020 POITIERS

ET Dossier numérique à déposer sur France VAE
ou à envoyer par mail **na-vae@educagri.fr**

L'entretien avec le jury

Entretien obligatoire avec le jury au 1^{er} passage

Durée de 30 minutes

Convocation par la DRAAF au minimum 3 semaines avant le jury

Absence non justifiée : pas de délibération
- nouvelle demande VAE l'année civile suivante

Les décisions du jury

VALIDATION TOTALE

La DRAAF envoie le relevé de décision individuel et le diplôme/certificat

ABSENCE DE VALIDATION

Le candidat n'a pas fait la preuve de la maîtrise des capacités du diplôme ou titre visé.

La DRAAF envoie le relevé de décision individuel.

VALIDATION PARTIELLE

Le jury précise dans le relevé de décision individuel les CAC Connaissances, Aptitudes et Compétences manquantes et liste les UC acquises ou les dispenses d'épreuve.

Il formalise des préconisations de 3 ordres :-Complément de dossier -Complément d'expérience professionnelle (ou non) -Formation

Il indique si la présence du candidat est souhaitée ou non lors du nouveau passage en jury. La DRAAF envoie le relevé de décision individuel et une attestation de blocs de

compétences ou un relevé des épreuves

La décision de validation partielle

Suite à une validation partielle, le candidat décide de **continuer sa VAE** :

Il transmettra alors les éléments justificatifs et complémentaires à la DRAAF,
pour la réunion d'un second jury.

Il pourra ne pas s'y présenter si le 1^{er} jury n'a pas coché sa présence
au prochain passage

À l'issue du second jury :

Validation totale ou partielle*

(*maintenue en l'état ou complémentaire)

